

Annecy, le 13 MAI 2011



N/Réf. : HW/RC/11/05-1920

Mademoiselle,

JEAN-PAUL AMOUDRY

SENATEUR

CONSEILLER GENERAL
DE LA HAUTE-SAVOIE

MEMBRE DE LA
COMMISSION NATIONALE
DE L'INFORMATIQUE
ET DES LIBERTES

Par courrier du 21 avril 2011, vous attirez mon attention sur l'application du décret n°2010-534 du 20 mai 2010, relatif à l'usage du titre de psychothérapeute.

J'ai pris connaissance attentivement de votre correspondance, et j'ai bien noté vos préoccupations.

Aussi, je viens de saisir à ce sujet Monsieur Xavier BERTRAND, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé.

Je vous tiendrai, bien entendu, informée de la réponse qui me sera faite.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Mademoiselle, l'expression de mes salutations distinguées,

Jean-Paul AMOUDRY.